Société Civile Professionnelle
Philippe TOULOUSE & Christophe MAGNIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
3 Impasse Julien
BP 91070
84097 AVIGNON CEDEX 9
Tél. : 04.90.82.12.96
Fax : 04.90.27.05.75
C.C.P. Marseille 5678.52V
Etude ouverte de 9h à 18 h Membre d'une association de gestion
Agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques.

MD57725
COPIE

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE DIX-NEUF JUILLET

À LA REQUETE DE :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, Société Civile Coopérative à Capital et Personnel variables, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Draguignan sous le numéro 415 176 072, dont le siège social est à 83002 DRAGUIGNAN CEDEX, LES NEGADIS, avenue Paul Arène, BP 78, venant au droit des Caisses Régionales de Crédit Agricole des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var, ensuite de la fusion-absorption intervenue souvent traitée en date du 1er juillet 1998, ladite caisse régionale dûment représentée par son directeur général en exercice y domicilié ès qualités.

Laquelle est représentée par Maître Marie-France CESARI, Avocat au Barreau de Nice, membre de la SELARL BPCM, Société d'Avocats au Barreau de NICE, y demeurant 2 rue de la Préfecture – 06300 NICE.

Laquelle m'a exposé :

A la suite d'un commandement de payer valant saisie en date du 6 avril 2019 du ministère de la SCP ZONINO, Huissiers de Justice Associés demeurant à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700), 184 avenue Paul Cézanne, signifié à Monsieur xxx ainsi qu'à Madame xxx, il m'est demandé de procéder au descriptif du bien leur appartenant, situé à 84140 MONTFAVET, 1 rue du Docteur Maestracci, Résidence LE SQUARE, Bâtiment C, Entrée C4, appartement N°C 124.

Déférant à cette demande,

Je soussigné Maître Christophe MAGNIER, Huissier de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe TOULOUSE & Christophe MAGNIER, Huissiers de Justice associés à la Résidence d'AVIGNON et y demeurant 3 Impasse Julien à 84000 AVIGNON,

Me suis rendu ce jour à 84140 MONTFAVET, 1 rue du Docteur Maestracci, Résidence LE SQUARE, Bâtiment C 4, appartement C 124, où étant en présence de :

- XXX Diagnostiqueur, sis à 84XXXX
- Monsieur XXX

J'ai procédé à la description des lieux :

Il s'agit d'une résidence sécurisée par clôture et dont l'accès se fait par portillon et portail à l'aide de badge.

Les garages sont situés en sous-sol.

Présence de plusieurs séries de bâtiments, eux-mêmes subdivisés.

Chaque bâtiment est d'une hauteur de deux étages et entre les différents bâtiments, présence d'espaces verts entretenus.

Les batteries de boîtes aux lettres sont extérieures aux séries de bâtiments.

XXX occupe les lieux avec son épouse et un enfant âgé de 20 ans.

Il verse un loyer de 558,70 €, charges comprises à l'Agence ZENATHENA TRANSACTIONS, située 86 cours Cardinal Bertrand à 84140 MONTFAVET ; à cet effet, il me donne copie de l'avis d'échéance du mois précédent que j'annexe au présent procès-verbal.

Distribution des lieux :

Situés en rez-de-chaussée, accès par une porte desservant un couloir. Fond couloir gauche, cuisine ouverte. Face à la cuisine, une baie vitrée donnant accès à une terrasse. Sur la gauche, un séjour. Porte face séjour, une chambre. A gauche, un petit dégagement desservant première porte droite une pièce, porte face, les WC et porte gauche salle de bains.

Description commune aux pièces :

Les lieux sont chauffés à l'électricité.

Le locataire me précise qu'il a fait installer à ses frais une climatisation réversible.

Sol : carrelage.

Murs et plancher haut : pâte à papier.

Entrée par une porte un battant. équipée d'une serrure centrale.

Tous les ouvrants sont équipés de double vitrage.

Entrée :

Accès par une porte palière un battant équipé d'une serrure centrale.

Deux placards à deux portes coulissantes et un placard technique comprenant disjoncteur différentiels et tableau porte-fusibles.

Interrupteurs muraux.

Prises électriques.

Point lumineux en plancher haut.

Cuisine :

Protection et carrelage mural sur une hauteur de trois carreaux et sur deux pans de mur.

Une VMC murale haute.

Une plaque quatre feux, alimentée au gaz par bouteille, suivant déclaration du locataire.

Un évier avec robinetterie complète et paillasse intégrée, le tout façon inox.

Un point lumineux avec tube néon au mur et un point lumineux en plancher haut avec ampoule.

Un placard à une porte équipé d'une poignée avec plaque de propreté. A l'intérieur, se trouve un cumulus de marque THERMOR.

Dans la cuisine, prises électriques murales.

Séjour :

Eclairé et ventilé par une fenêtre avec volet mécanique.

Interrupteurs muraux.

Prises électriques murales.

Un point lumineux en plafond.

Un climatiseur mural haut de marque DAIKIN.

Terrasse :

Présence de double ouvrant donnant accès à un sol recouvert de dalle béton avec muret recouvert de peinture ancienne, surmonté par une lisse simple.

Présence d'un moteur de climatisation.

Chambre :

Accès par une porte un battant, équipée d'une poignée avec une plaque de propriété et une serrure.

Pièce éclairée et ventilée par une fenêtre, équipée de volet mécanique.

Un point lumineux en plafond.

Interrupteur mural.

Prises électriques et internet murales.

Un placard mural à deux portes coulissantes.

Deuxième pièce :

Accès par une porte un battant, équipée d'une poignée et d'une plaque de propreté.

Pièce éclairée et ventilée par une fenêtre un battant avec volet intérieur.

Un placard mural à trois portes coulissantes.

Interrupteurs électriques.

Un point lumineux en plafond avec ampoule.

Prises électriques murales.

Salle de bains :

Accès par une porte un battant, équipée d'un verrou.

Présence d'une protection en carrelage mural sur trois pans de mur.

Une VMC murale haute.

Une baignoire avec flexible et pommeau de douche.

Un lavabo avec robinetterie complète.

Prises électriques.

Un sèche-serviette murale de marque THERMOR.

Interrupteur électrique mural double.

Un point lumineux en plafond avec ampoule.

WC :

Accès par une porte identique à celle de la salle de bains.

Présence d'un siège à l'Anglaise avec chasse basse attenante.

Une VMC murale haute.

Interrupteur.

Point lumineux en plafond.

Emplacement de stationnement :

Situé en sous-sol du bâtiment, dont l'accès se fait du hall du rez-de-chaussée par une porte et des escaliers.

L'emplacement est ouvert.

Murs et sol en béton et en plancher haut, flocage.

****

De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, auquel sont annexées photographies revêtues du cachet de l'Étude, pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

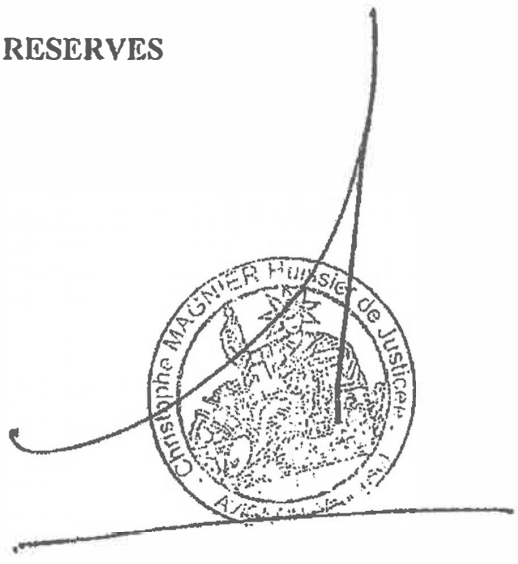

Acte compris dans l'état déposé aux Services Fiscaux d'AVIGNON pour le mois de juillet 2019-.

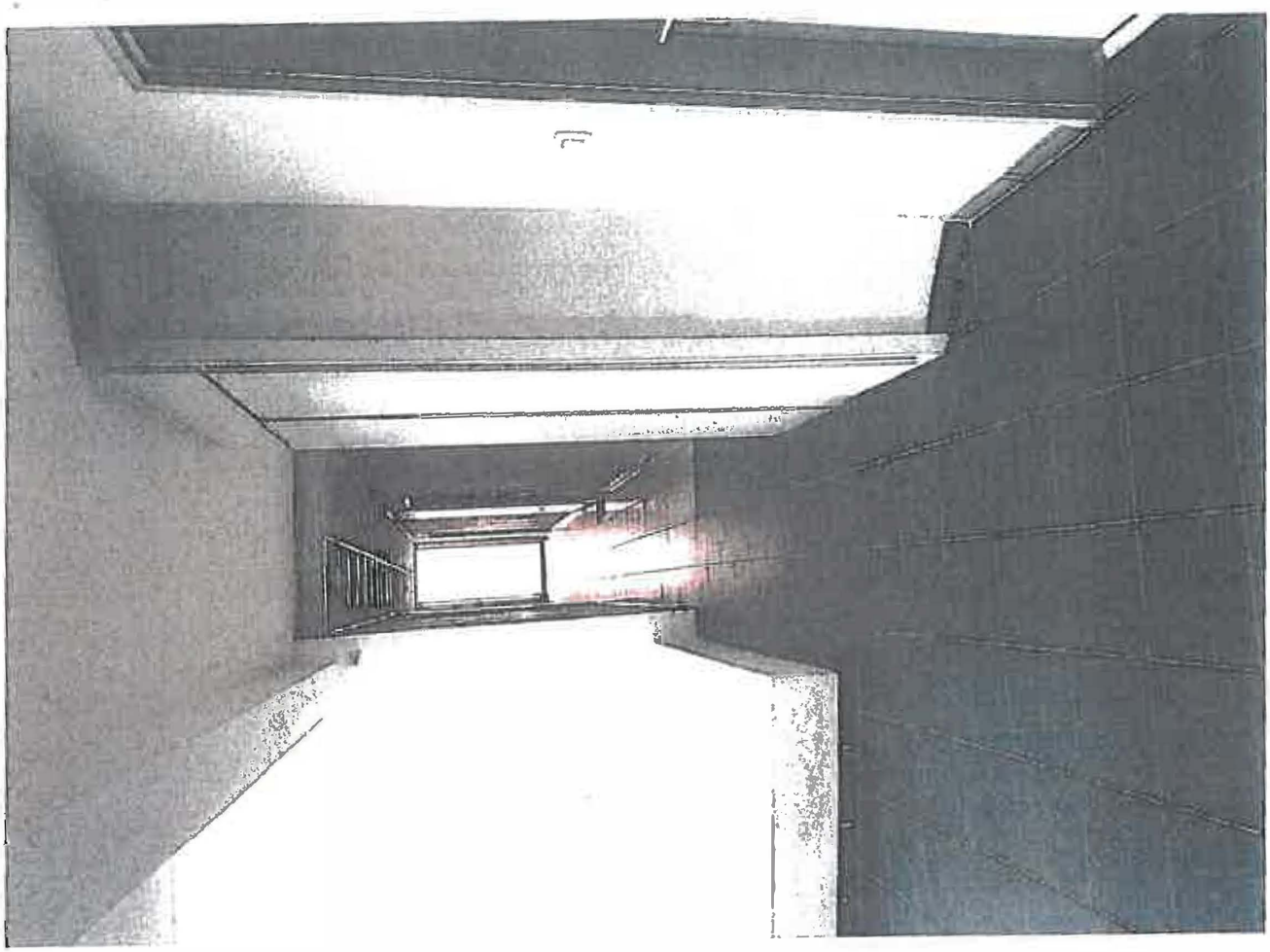

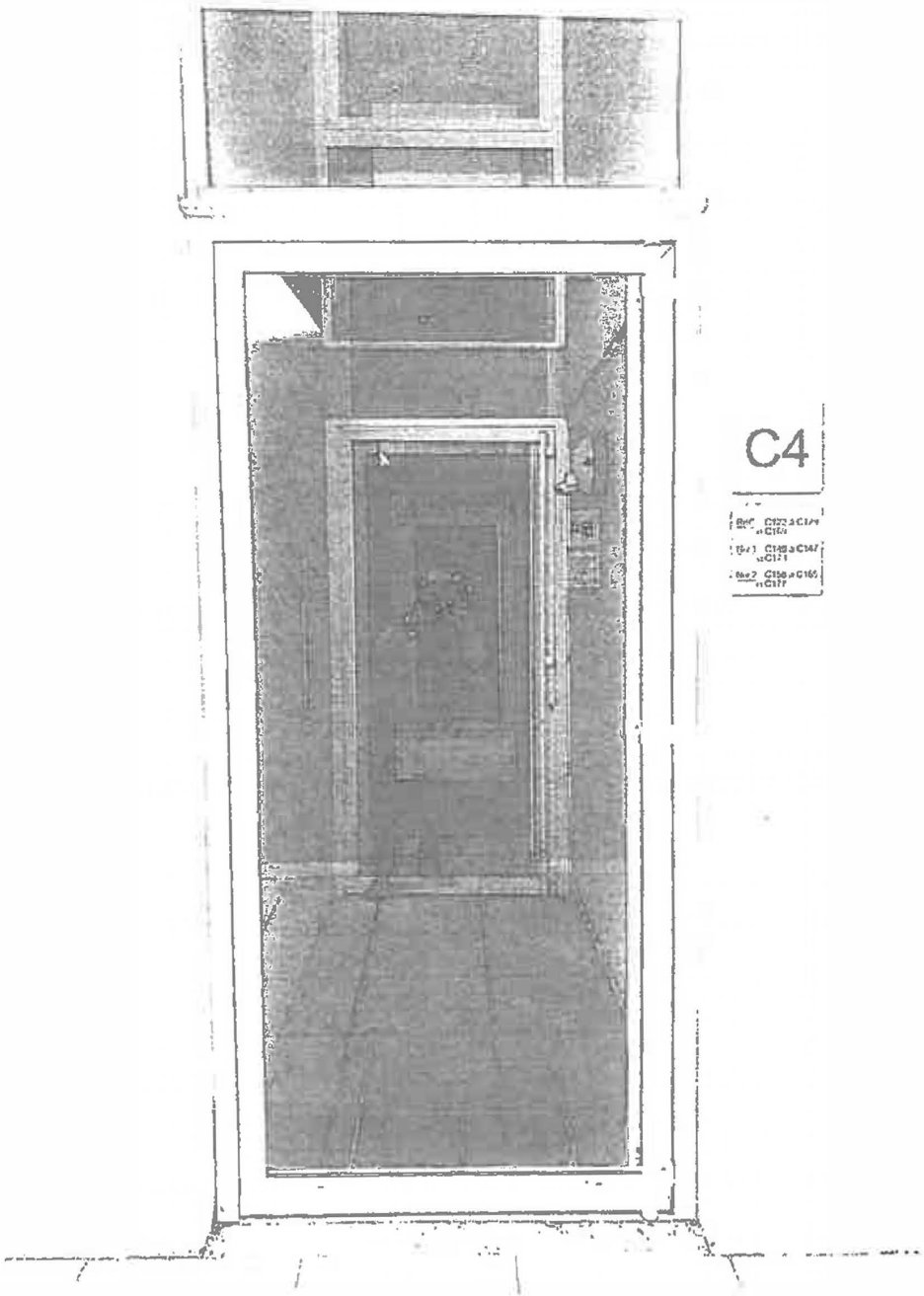
C4

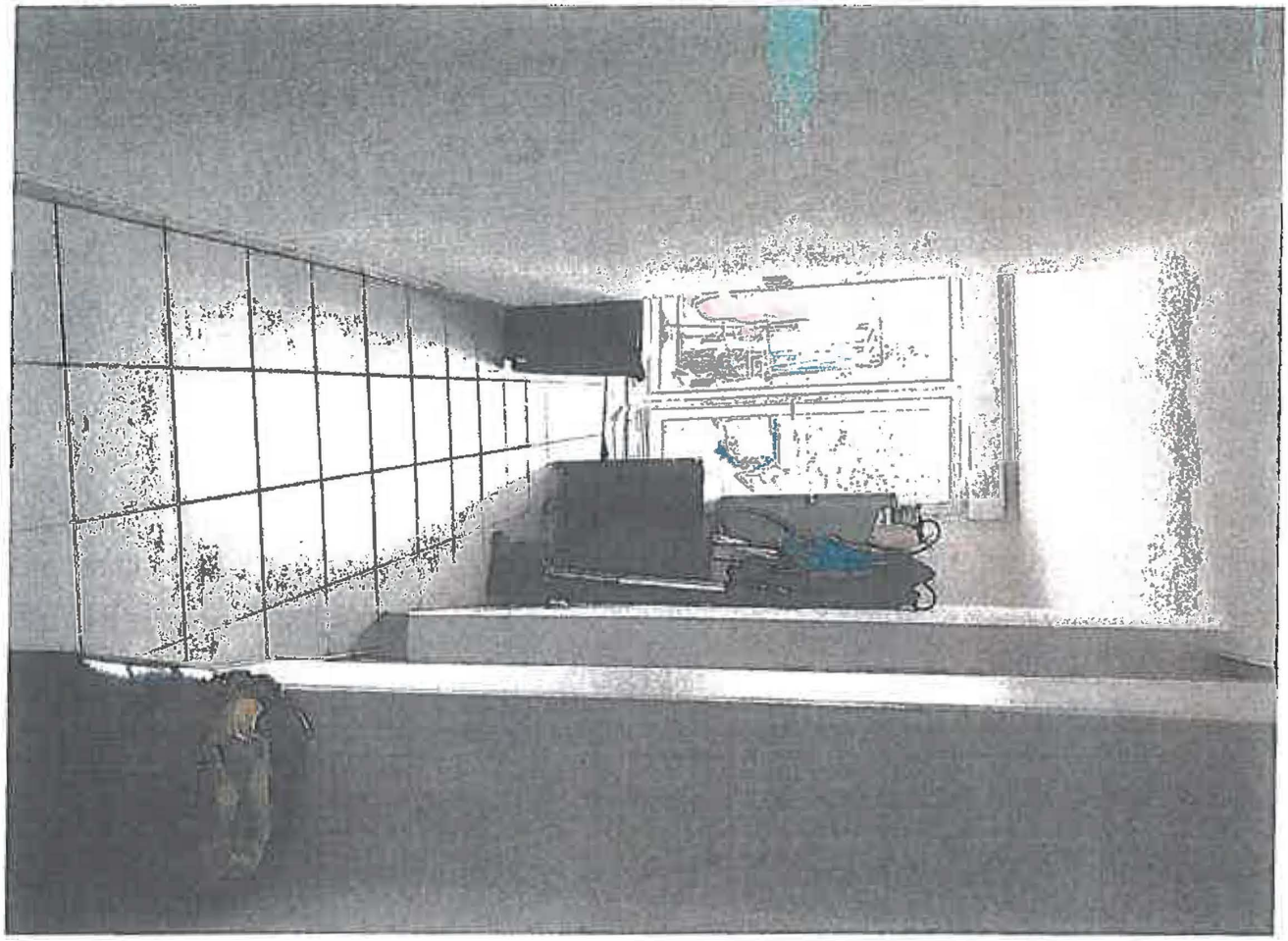

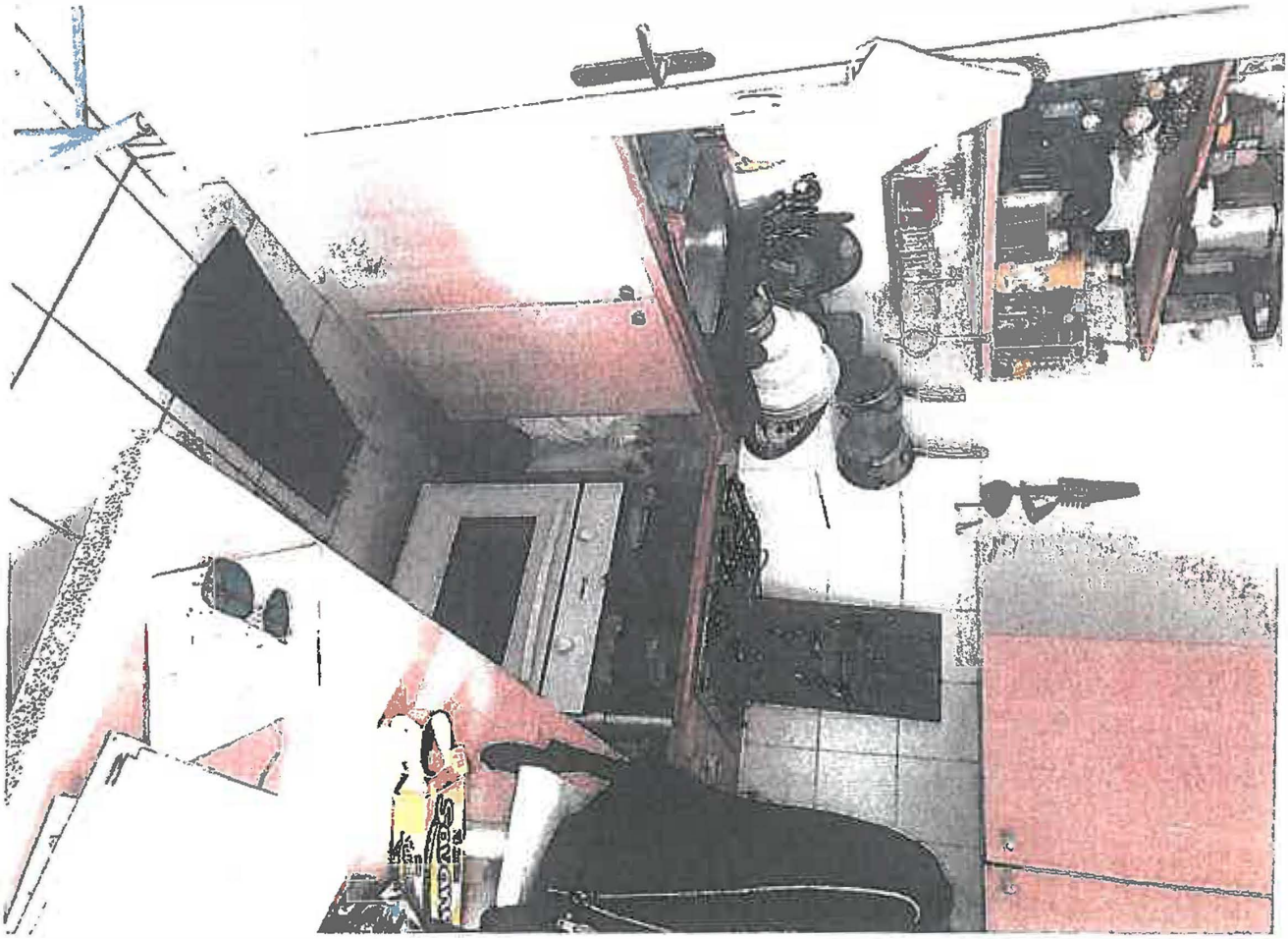

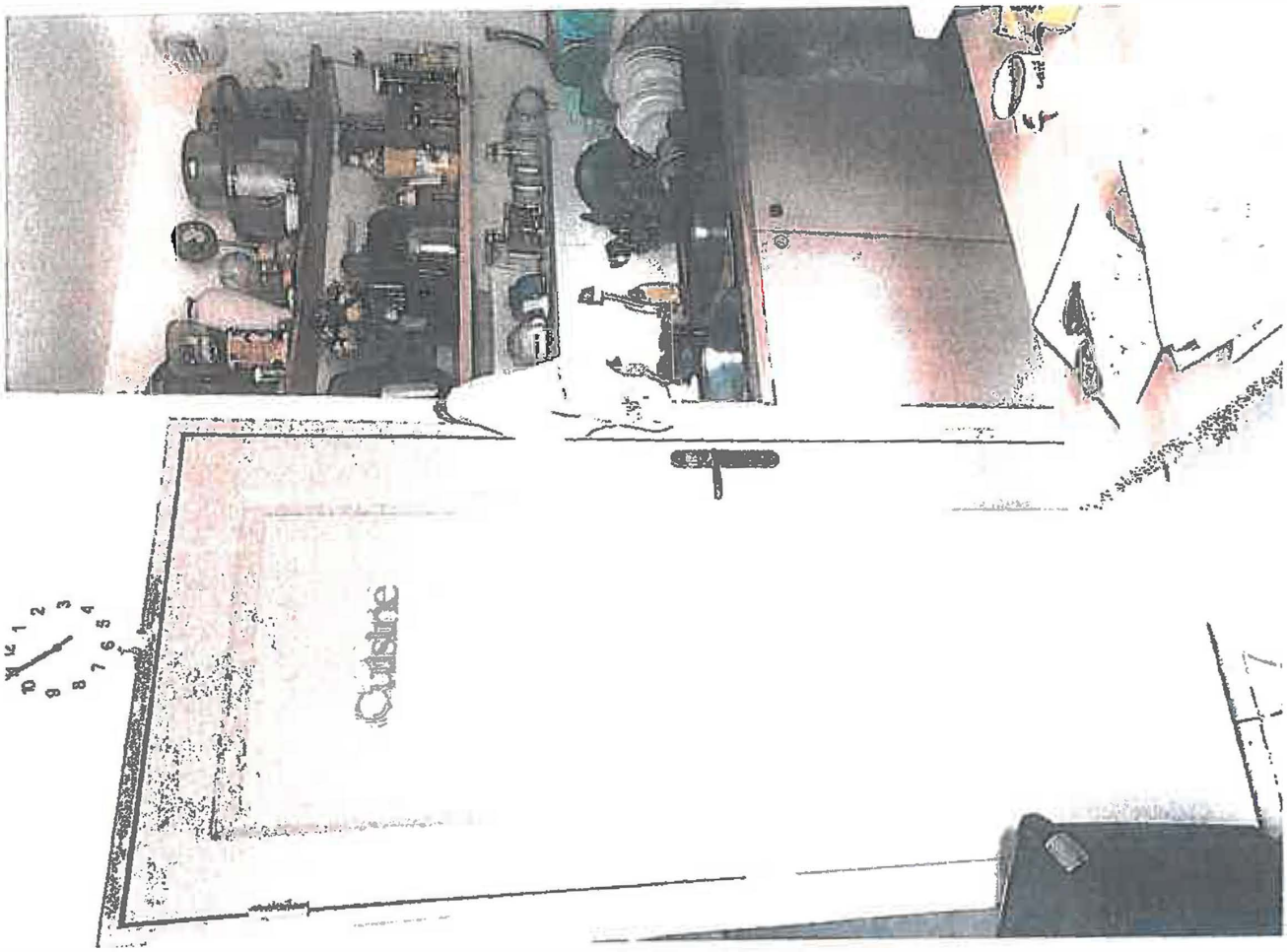
Cuisine

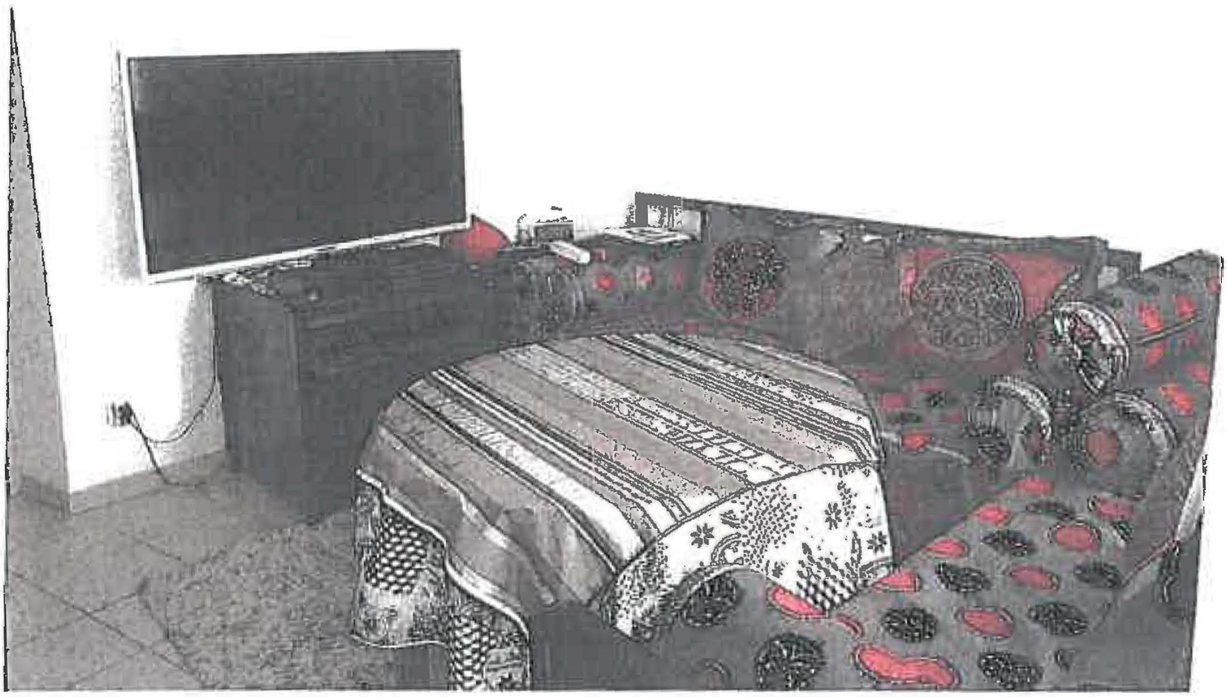

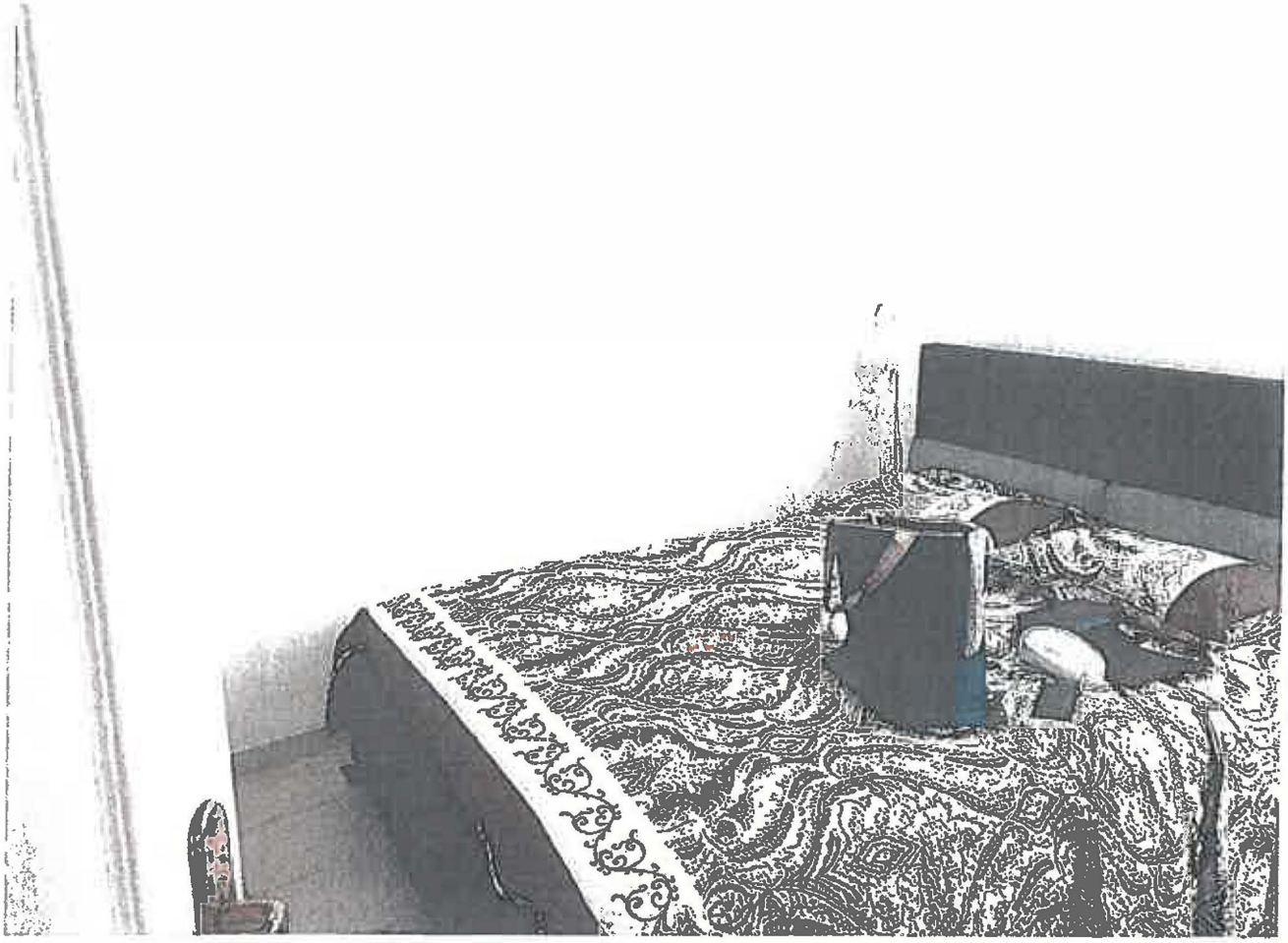

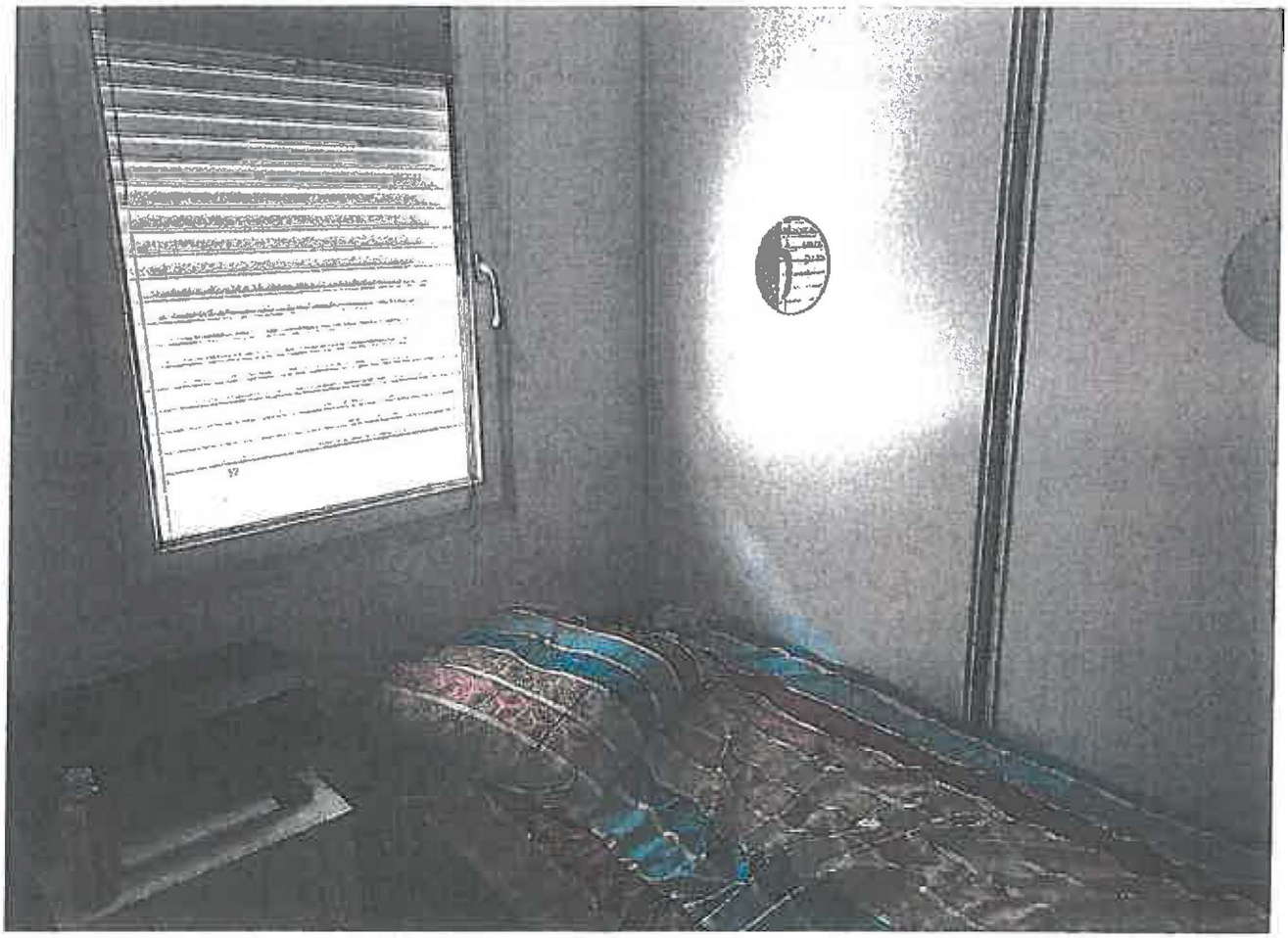

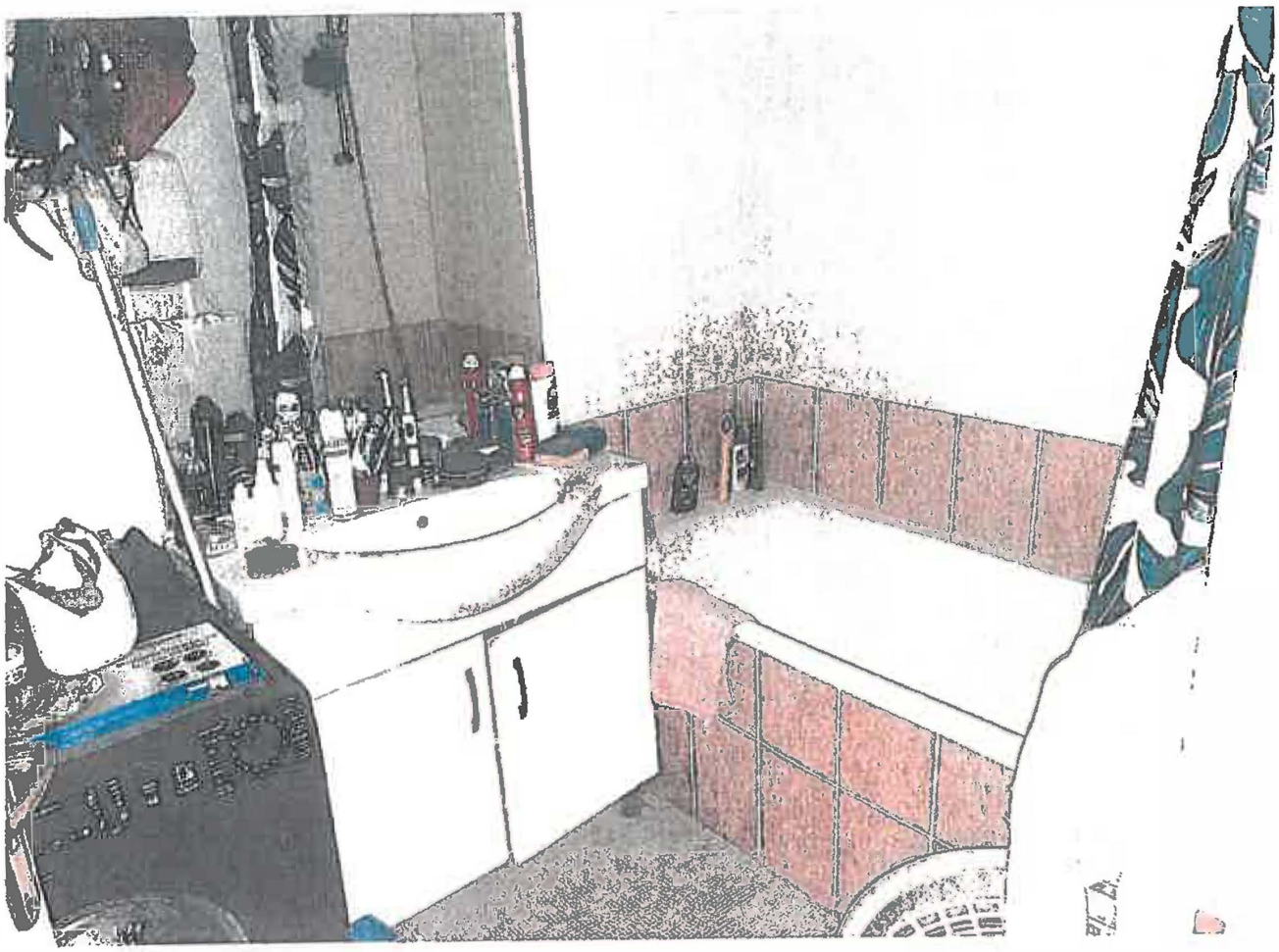

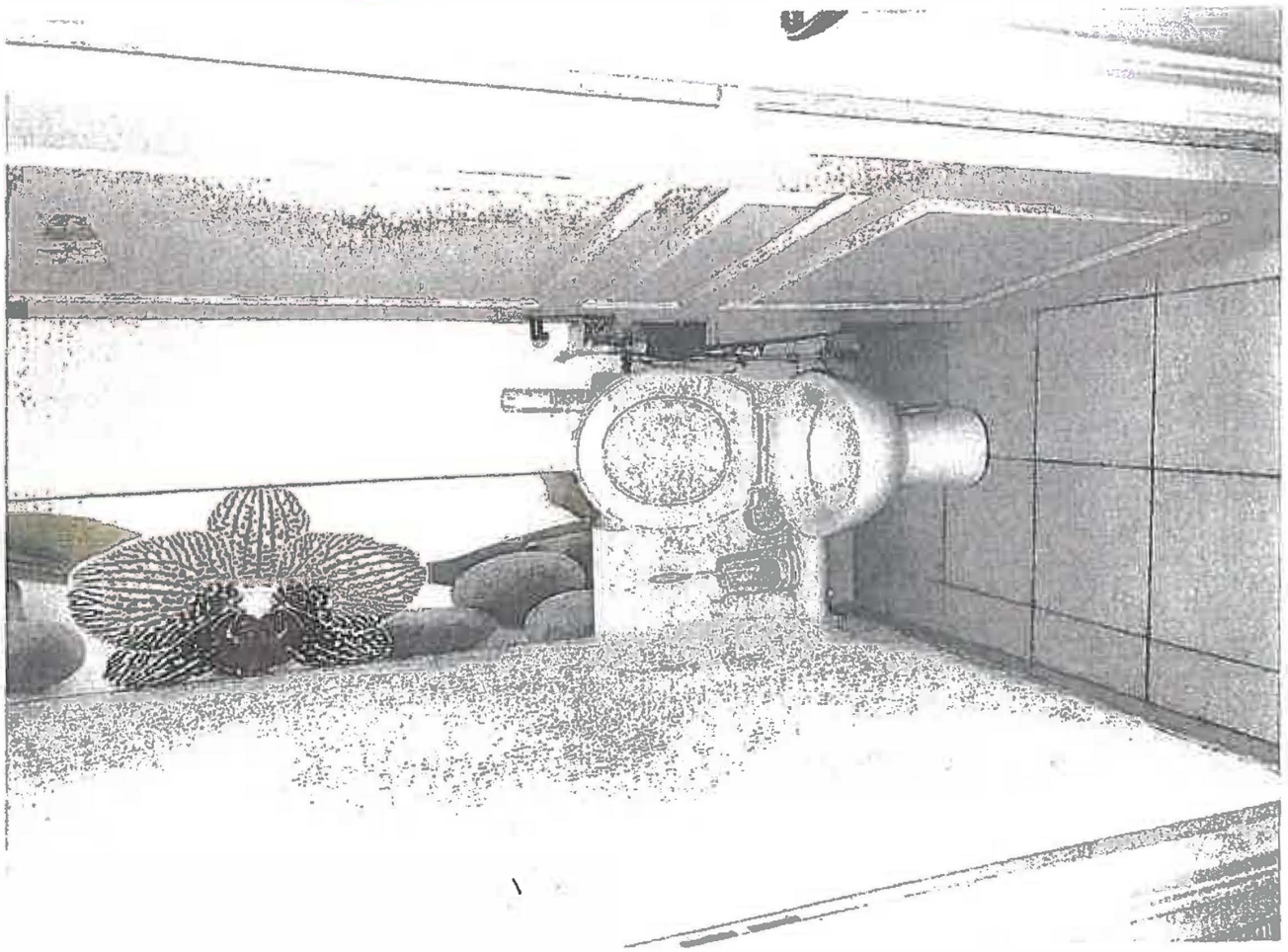

Q3
EM-5